



Baudet du Poitou



© Photos : Pascal LANDO

Trait poitevin mulassier



Mule poitevine

Aidez-nous à financer les actions de l'association

Association Nationale des
Races Mulassières du Poitou

Pour la sélection, la promotion
et la valorisation de *racés à
faible effectif*

Pour la sauvegarde et le
développement d'un
patrimoine local en danger

www.racesmulassieresdupoitou.com

Photos : ANRMP, Zoo Wilhelma, Pascal Lando, Bénédicte Touchard, Eric Rousseaux, Olivier Bernard



Les races mulassières du Poitou

LES RACES MULASSIÈRES DU POITOU

Un patrimoine exceptionnel à préserver

Sous l'appellation races mulassières du Poitou, se cachent 3 races équinées locales, aux qualités remarquables et aux destins étroitement liés : le cheval Trait poitevin, l'âne Baudet du Poitou, et la mule poitevine (qui est le fruit d'un croisement entre une jument Trait poitevin et un Baudet du Poitou).

L'histoire des Traits poitevins et des Baudets du Poitou est étroitement liée.

Dans le Poitou du XIX^{ème} siècle, l'industrie mulassière était prospère ; les juments Trait poitevin étaient quasi exclusivement saillies par des Baudets du Poitou, pour donner naissance à des hybrides exceptionnels : les mules poitevines. Grandes et robustes (entre 1,60 et 1,70 m au garrot, et entre 650 et 700 kg) ces mules étaient réputées dans le monde entier, et le Poitou en exportait jusqu'à 20 000 par an. Quelques éleveurs perspicaces faisaient toutefois saillir au cheval leurs juments vieillissantes, afin d'en conserver la souche.

La suite de l'histoire, vous la connaissez... arrivée des 1ers tracteurs, mécanisation...

Il faudra attendre les années 1980 (pour le Baudet du Poitou), et 1990 (pour le Trait poitevin) pour que le syndicat d'élevage mulassier (l'actuelle A.N.R.M.P.), soutenu par le Parc Régional du Marais poitevin et les Haras nationaux, mette en place un vaste plan de sauvegarde.

Les effectifs sont alors au plus bas.

En moins d'un siècle, on est passé de 180 à 24 ânesses du Poitou, et de 40 000 à 75 juments Trait poitevin !

Un patrimoine vivant menacé

Depuis presque 35 ans, tous les acteurs de cette sauvegarde se mobilisent au quotidien (éleveurs, collectivités et organismes agréés).

Si les efforts accomplis pour la sauvegarde du Baudet du Poitou semblent avoir porté leurs fruits, force est de constater que les effectifs de Trait poitevin (la plus petite des 9 races françaises de chevaux de trait) continuent inexorablement de baisser 60 naissances en 2015 !!! S'il s'agissait d'une espèce sauvage, elle serait qualifiée « en danger critique d'extinction »...

Quant à la mule poitevine, ses effectifs ont aussi, bien évidemment, considérablement chutés (une vingtaine de naissances par an), mais vous l'aurez compris, il ne s'agit plus d'une priorité. L'urgence aujourd'hui est de remonter les effectifs Trait poitevin et Baudet du Poitou, et donc de produire en race pure (autrement dit faire naître des poulains et des ânon) ; lorsque la jumenterie sera suffisante, les éleveurs pourront faire repartir l'industrie mulassière.

Chiffres 2016

Baudet du Poitou : 304 ânesses saillies (-29% en 7 ans) et 73 baudets en activité. Naissances : 123 ânon Baudet du Poitou.

Trait poitevin : 151 poulinières saillies en race pure (-30% en 9 ans) et 53 saillies au BDP. 36 étalons en activité. Naissances : 45 poulains Trait poitevin et 20 Mules poitevines.

Que souhaitons-nous financer ?

L'Association des Races Mulassière du Poitou, Association Nationale de race Baudet du Poitou, Trait Poitevin Mulassier et Mule Poitevine, a décliné son programme d'élevage en trois piliers : **Sélection, Valorisation et Promotion**. L'association est financée par les cotisations des adhérents, et les subventions des collectivités territoriales (CD 16 17 79 85 86, Région ALPC et PDL) et une subvention du Comité scientifique de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation.

Pour chaque action sont indiqués le temps de travail des salariés correspondant en jours (ex : 20j => 20 jours de travail affectés à cette action), ainsi que les frais directement liés à l'action. Les lignes en italique ne pourront être entièrement mises en œuvre que si nous trouvons le financement complémentaire.

Pilier sélection

Concours d'élevage => 20 j + 1150 €

Formation des juges => 3j

Livre des naissances (réalisation, édition, distribution) => 1 j + 500 €

Listing d'étalons => 5j

Commission de livre généalogique et d'approbation => 3 j

Gène Avenir : frais de saillie et frais véto pour les accouplements optimisant la variabilité génétique des deux races => 28j + 6 000 €.

Achat d'étalon pour le renouvellement du pool => 1j + 4 500 €

Congélation de la semence des étalons Trait poitevins => 3j + 2 000 €

Suivi du pool étalons => 5j + 500 €

Conseils techniques d'élevage => 5j

Pilier valorisation, commercialisation

Concours d'utilisation pour mettre en valeur leurs aptitudes => 4 j + 400 €

Participation à des finales d'utilisation en niveau national => 0,5j + 1000 €

Débouillage des équidés pour faciliter leur commercialisation => 1j + 4000 €

Vente d'automne : présentation d'animaux à vendre => 3j + 600 €

Listing d'animaux à vendre et conseils aux acheteurs => 25 j.

Formation à l'utilisation => 2 jours + 1000 €

Pilier promotion, communication

Concours national => 20 j + 4460 €

Salon de l'agriculture => 20 j + 11 000 €

Mise à jour du site Internet et de la page facebook => 20j

Bulletin d'information (réalisation, édition, distribution) => 10j + 2300 €

Plaquettes de présentation des races mulassières du Poitou => 5j + 2500 €

Participation à différentes manifestations (salons équins, salons agricoles, foire locales, ...) => 7j + 2000 €

Encart dans les revues équines => 2 j + 2000 €

Fonctionnement

Salaires et charges (1,2 ETP) => 44 000 €

Frais de locaux, assurance, fournitures bureau, compta... => 11 000 €

Cotisations et déplacements dans les réunions pour défendre l'intérêt de nos races. => 11 000 €

Soutenir nos actions

- En étant « **Partenaire simple** », pour un montant de 100 €
En contrepartie, vous recevrez deux bulletins d'informations par an (25 pages environ), ainsi qu'un encart sur notre site Internet, un encart dans nos deux bulletins d'informations, et un encart dans les programmes des concours, ainsi que 4 partages de publications facebook/an.
- En étant « **Partenaire privilégié** » pour un montant de 500 €
Vous aurez les contreparties précédentes, un partage de publication facebook/mois, ainsi qu'un des 3 trophées remis lors du concours national à votre nom : Trophée « Gustave Baussay + le nom de votre entreprise » remis à un éleveur de Trait poitevin, Trophée « Suzanne Auger + le nom de votre entreprise » remis à un éleveur de Baudet du Poitou, Trophée « Utilisation + le nom de votre entreprise » remis à un utilisateur. + Repas offert pour 2 personnes lors du concours national. (Limités à 3 partenaires maximum).
- « **Sous forme de don** » et nous vous enverrons un reçu fiscal. (possible en complément des partenariats)

L'association nationale des races mulassières du Poitou est reconnue d'intérêt général.

Le don à Association nationale des races mulassières du Poitou ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Organisme : L'ensemble des versements à Association nationale des races mulassières du Poitou permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, pris dans la limite de 5 / 1000 du C.A. H.T. de l'entreprise. Au-delà de 5 / 1000 ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.



Bulletin de partenariat entreprise



A retourner à l'adresse suivante : Association Nationale des Races Mulassières du Poitou
2 rue du Port Brouillac, 79510 Coulon.
05 49 76 91 31 / racesmulassieresdupoitou@gmail.com

Je soussigné
Qualité
Entreprise
Adresse
Code postal Ville
Tel Tel Portable.....
Mail :

Confirme la participation de notre entreprise pour l'année 2018 :

- 100 € pour le partenariat simple, ainsi qu'un complément sous forme de don pour un montant de :€
- 500€ pour le partenariat privilégié, ainsi qu'un complément sous forme de don pour un montant de :€
- uniquement sous forme de don (sans contrepartie) pour un montant de :€

L'association nationale des races mulassières du Poitou est reconnue d'intérêt général.

Le don à Association nationale des races mulassières du Poitou ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Organisme : L'ensemble des versements à Association nationale des races mulassières du Poitou permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du montant de ces versements, pris dans la limite de 5 / 1000 du C.A. H.T. de l'entreprise. Au-delà de 5 / 1000 ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.